

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux le 15 avril 2022, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : ARRIVE Roland, MAINDRON Bernard, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, TONNEAU Jean marie, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, JOURDAIN Serge, PLAT Pierre, PICQ Patrick, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, TARDY Isabelle, VALLIER Marie-Hélène, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, SALAH Christian, FORTIER Manuella, DEBORDE Bruno, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, ROBERT Mylène, GIRAUDEAU Patrick, BOULLE Christophe, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVEY Raymond, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, REYNAL Jean, MASERO Michel, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, LANGLAIS Jean-Charles, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, FRADON Jean Marie, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, QUESSON Jacky, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, MALANGIN Sylvie, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, MARCHESIN Dominique, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, MAILLET Claudine, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël.

Etaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, OLLIVIER Michel par ROZAN Marie-Pierre, BORDE Pierre par FURET Henri, PERRIER Jean-François par FEDON Martial, BERTRAND Georges par COTARD Gérard, CLEMENCEAU Thierry par MICHONNEAU Michelle, QUOD Michel par MARTINEZ Marie-Bernadette, FREDERIC Daniel par CHARDAVOINE Jean-Paul, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, GUEBERT Daniel par BERGIER Paul, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, DURET Chantal par OUVREAU Marie-Paule, LEFEVRE-FARCY Didier par ROTH Pascal, PAVIE Christophe par MARTINIERE Jean-François, VION Michel par BRUNEAU Delphine, MOUNIER Pascal par THUBIN Yves, GERVREAU Jean Pierre par PILLET Anthony, HUILLIN Christian par RULLIER Alain, CONTE Marie-Hélène par GUILLET Gilbert, TESSONNEAU Raymond par SILVA Lino Paul, CHAUSSEREAU Joël par BERTRAND Bernard, PENAUD Cyril par GIRIBALDI Marie-Madeleine, MARCHAIS Jean Michel par LARDILLON Nelly.

Procurations : CHATELAIN Patrick à DEBORDE Bruno, CHAILLOU Philippe à BELOT Claude, MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, LAVALETTE Christian à CABRI Christophe, RAYMOND Claude à ROBERT Mylène, DIEZ Elisabeth à BOULLE Christophe, BRIAUD Céline à GIRAUDEAU Patrick, MOUCHEBOEUF Julien à GUILLEMAIN Ghislaine, SUIRE Claudine à VELEZ Jean-Michel, LOPEZ Evelyne à QUESSON Jacky, DE OLIVEIRA Katia à MARTIAL Claude.

Absents excusés : POZZOBON Alain, SAUVEZIE Dominique, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, RODE Michel, CHAILLOU Philippe, MARRAUD Christine, LHERMITE Karine, LAVALETTE Christian, COUÉ Jean-François, RAYMOND Claude, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, BRIAUD Céline, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, MORASSUTTI Nicolas, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, YOU Agnès, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, MAZZOCCHI Jean François, LOPEZ Evelyne, DE OLIVEIRA Katia, EDOUARD Loïc, FOUCHÉ Guy, DUFOUR Christian, OLIVIER Fabrice, MEUGNIOT Benoît, BOURSIER Eric, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 123

Nombre de votants : 134

Nombre d'absents excusés : 35

Nombre d'absents ayant donné procuration : 11

Jeanne BLANC a été élue secrétaire.

Objet : Acceptation de la délégation de compétence de la région Nouvelle-Aquitaine pour le service de transport à la demande (Annexe convention AO2)

Au 1er juillet 2021, suite au transfert de compétences opéré par la loi NOTRe, et à la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités-LOM, la Région Nouvelle-Aquitaine est devenue Autorité Organisatrice des Mobilités locales (AOM) sur le territoire de l'ensemble des communautés de communes qui n'ont pas fait le choix de se saisir de cette compétence.

Consciente que certains dispositifs ne peuvent être bien gérés que dans la proximité, la Région met en place les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) avec les territoires volontaires afin de leur confier par délégation certains services. Ces contrats seront financés par la région à hauteur de 4 euros par habitants.

Compte tenu de la fin du marché, au 1er septembre 2022, qui lie la Nouvelle-Aquitaine à l'exploitant actuel du Transport à la Demande (TAD) dans le département, celle-ci propose de donner, par anticipation du COM, une délégation spécifique à la CDCHS concernant le TAD en Haute-Saintonge.

017-200041523-20220415-DELI29_2022-DE
Reçu le 21/04/2022
Publié le 21/04/2022

C'est l'occasion pour la CDCHS d'améliorer un service qui ne donne pas toute satisfaction, en développant les lieux de destination au regard des diagnostics réalisés dans le cadre du SCOT et du contrat local de santé et en améliorant les correspondances avec les gares de Haute-Saintonge.

A l'unanimité, les Conseillers Communautaires :

- approuvent cette délégation de compétence pour le service de transport à la demande en Haute-Saintonge ;
- autorisent le Président à signer tous les documents afférents à la délégation de compétence de la Région pour le service de transport à la demande : la convention AO2, les marchés et tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délégation de compétence ;
- décident de créer un budget annexe pour assurer le suivi comptable de ce service ;
- décident de fixer les tarifs comme suit, sur la base de la grille tarifaire régionale harmonisée : 0,40 € solidaire ; 2,30 € unitaire et 4,10 € aller-retour.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le **21 AVR. 2022**
Le Président
Claude BELOT

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex